

Certificat de calibration traçable aux points 2°C et 8°C

Le certificat de calibration traçable certifie que l'instrument indiqué a été vérifié aux valeurs mesurées données en utilisant un équipement de calibration lui-même étalonné et certifié selon la norme indiquée.

Ce certificat d'étalonnage traçable en 2 points indique que le thermomètre a été testé aux valeurs suivantes et est conforme aux spécifications indiquées:

Points de température: 2 °C et 8°C

Si vous avez besoin d'autres valeurs personnalisées, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez compter environ max 3 jours ouvrables pour obtenir un certificat de calibration dès réception de votre thermomètre ou à l'achat d'un de nos thermomètres

Avant l'achat ou l'envoi d'un thermomètre, nous vous prions de nous contacter par mail à info@thermolab.ch afin de nous transmettre le modèle de votre thermomètre